



Saint-Mathias

SUR-RICHELIEU

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Entrée en vigueur du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 98, rue Lussier

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 février dernier, le Conseil municipal a adopté une résolution relative à la demande de PPCMOI concernant le 98, rue Lussier ;

QUE la MRC de Rouville a délivré le 24 mars 2026 un certificat de conformité pour ce projet ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de cette résolution au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité dans le procès-verbal du 9 février 2026.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/seances-du-conseil>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 26 mars 2026.

Denis Meunier,
Directeur général et greffier trésorier